

Pourra-t-on modifier cette constitution si elle est adoptée ?

Toute modification d'ampleur de la constitution passe par 7 filtres institutionnels (voir articles IV-443 et 444) et 3 votes ou décision à l'unanimité (Convention, Conférence, Etats). **Autrement dit une impossibilité quasi absolue ... ou un virage encore plus réactionnaire !** Pour une modification de moindre ampleur, le Conseil européen peut après approbation par le Parlement européen, passer directement par la Conférence. Il y a ici encore 2 adoptions à l'unanimité (Conférence et Etats) rendant ces modifications également quasi inaccessibles. **Et, cela peut, surtout, offrir une opportunité de forcing pour des Etats puissants et pour les plus réactionnaires !**

Ainsi, ce traité a la force juridique d'une constitution, mais, contrairement aux autres constitutions, elle fige des choix économiques, sociaux, politiques ! C'est un viol éhonté de la démocratie bourgeoise elle-même puisqu'elle supprime, y compris, la possibilité d'alternance.

Que se passera-t-il si le « non » l'emporte ?

Les bourgeoisies continueront d'essayer d'appliquer la même politique en s'appuyant sur les traités déjà existants mais **les patrons auront à faire à des travailleurs plus confiants grâce à cette victoire.**

Les travailleurs pourront continuer à juger si cette construction européenne peut ou non être orientée dans un sens plus progressiste mais avec **une UE qui aura été désapprouvée et aura donc perdue de son aura d'« inéluctabilité »**. L'« Europe » a déjà du reculer au moins une fois en 1954 sur la CED (défense commune), *Maastricht* a été battu deux fois au Danemark et n'est passé qu'à 51% en France, c'est donc possible.

A contrario, le « oui » poussera les tenants d'une « Europe sociale » à se radicaliser face à l'impossibilité flagrante de la changer mais pendant ce processus ce sont les travailleurs qui souffriront de cette défaite.

Coordination communiste 59/62 BP 51 59007 Lille Cedex

Argumentaire pour un non au projet de Constitution européenne

Pas important, ce referendum ?

Ce traité est en fait un regroupement de tous les traités précédents (dont il annonce l'abrogation dans sa dernière partie avec quelques amendements sur la durée) renforcés de plusieurs mesures et dispositifs. **Mais il veut leur donner la force juridique d'une constitution.**

Dans le double objectif de la recherche du profit capitaliste maximal et d'être concurrentiel dans la guerre économique face aux Etats-Unis et à moindre degré au Japon, **le but recherché des bourgeoisies européennes est de renforcer le pouvoir des patrons en levant quasiment toutes les freins à l'exploitation :** levée de toutes les contraintes à la circulation des marchandises et surtout des capitaux, casse des droits sociaux, du code du travail mais aussi réduire à néant la force d'opposition au Capital des syndicats, développer l'« Europe forteresse », renforcer les possibilités de répression contre les peuples et les travailleurs, casser les déjà faibles possibilités de résistance liées à la démocratie bourgeoise, discréditer voir criminaliser toute idée d'émancipation des peuples et des travailleurs et plus particulièrement des ouvriers.

➤ Les attaques ne se limitent donc pas au seul contenu de la Constitution. Les bourgeoisies européennes s'unissent pour faire passer les programmes les plus réactionnaires (Ils sont capables de tout). La victoire du « non » affaiblirait cette unité de nos ennemis de classe.

Le référendum a été choisi en France pas seulement pour tenter de diviser le PS, la « gauche » (ou pour « emmerder » Sarkozy). C'est surtout une tentative (risquée mais nécessaire du fait du discrédit des partis du pouvoir directement liés au patronat : UMP, UDF, PS) pour « convaincre » les travailleurs de France de devenir les meilleurs fantassins de la guerre économique non seulement face aux EU mais également au sein de l'UE. Malgré les 49% contre Maastricht, celui-ci n'a plus été sérieusement contesté.

A contrario, ce referendum est une rare occasion de redonner confiance aux travailleurs en sanctionnant la politique commune de l'UMP, UDF et du PS mais cela nécessite absolument une victoire du « non ».

L'UE pas libérale ?

- un marché unique où la concurrence est libre et non faussée" expression répétée une cinquantaine de fois sur l'ensemble du texte (et notamment dans les art I-3,2 + III-177, III-178, III-185), l'interdiction est édictée de toute restriction aux mouvements de capitaux et il y a prohibition de toute mesure fiscale qui pourrait y contribuer ou serait susceptible de « fausser » la concurrence.
- il convient d'éviter "d'imposer des contraintes administratives, financières et juridiques" aux PME (art III-210, &2b), « (l'UE) évite d'imposer des contraintes administratives, financières et juridiques telles qu'elles contrediraient la création et le développement des petites entreprises ». (dans Titre III, chapitre III, section 2) Rappelons qu'une PME est généralement une simple succursale d'un monopole dont une banque englutit les économies d'un membre des couches moyennes (qui gagnent souvent moins qu'un cadre d'une grosse boîte) et qui soumet ses salariés à une exploitation des plus éhontées que ce monopole ne peut encore se permettre notamment du fait de l'existence de syndicats, d'un CE... C'est donc bien les plus grands patrons et financiers qui en profitent le plus.
- «l'Union contribue conformément à l'intérêt commun, au développement harmonieux du commerce mondial, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux et aux investissements étrangers directs et à la réduction des barrières douanières et autres.(*) » Les « autres » barrières sont par exemple les lois qui sont sensées protéger l'environnement et les populations (ex : OGM, farines animales) l'abandon du principe de précaution qui est une « entrave au libre commerce » (ex : vache folle), mais cela représente aussi le droit de se syndiquer, le SMIC...

Rigueur budgétaire pour tous ?

Le projet confirme la Banque Centrale Européenne indépendante avec un Pacte de Stabilité maintenu (art III-177) et un monétarisme sans contrôle politique des États (art III-188)

C'est donc la même politique incontrôlable d'austérité menée par l'UE depuis Maastricht et de vie chère (« grâce » à l'euro) qui est constitutionnalisée.

Mais les cadeaux fiscaux continuent comme l'annonce récente de la baisse de 20% des impôts sur le revenu et l'industrie militaire, elle sera servie puisque il est explicitement demandé aux Etats l'augmentation des dépenses militaires. De plus, le désengagement financier de l'Etat (hors armée et police) se fait au détriment des régions (et eurorégions) qui elles-mêmes font des ponts d'or aux entreprises (cf. Toyota). Il est donc prévu une augmentation moyenne d'environ 20% des impôts locaux qui font casquer plus les « petits » que l'impôt sur le revenu.

montrent que les peuples peuvent résister aux impérialistes en général et aux Etats-Unis en particulier.

Qu'est-ce qui est préférable pour les peuples dominés un 2^{ème} EU ou une France, une Allemagne ou des Etats-Unis..., réellement progressistes ? Or, la construction européenne par l'intensification de la guerre économique tend à la réaction de ces pays.

L'« Europe », c'est la paix ?

Cet instrument de la guerre « froide » une organisation de paix ? Le vrai camp de la paix était le camp socialiste.

Dès que ce camp s'est écroulé, l'UE à Maastricht reconnaît, sous impulsion de l'Allemagne qui les a provoqué, les indépendances de la Slovénie et de la Croatie mettant le feu aux poudres en Yougoslavie ce qui causera 2 guerres d'ampleur successives ! La concurrence économique entre eurorégions souvent construites sur base ethnoculturelle poursuit ce « jeu » dangereux.

La marche vers l'Est de l'UE et de l'OTAN dont le but est la Russie constitue un danger de guerre massive.

La France est la cause de nombreuses guerres et d'interventions en Afrique. Blair vient de proposer de créer un corps européen (FR+GB+All+Pologne) de 15000 hommes et a déclaré que *« je veux que l'Afrique soit la première priorité pour les bataillons européens »*. Les impérialistes européens s'unissent dans la guerre contre les peuples.

La constitution incite à la création de telles armées « européennes » (sans référence à l'OTAN) et appelle les Etats membres à augmenter leurs dépenses militaires.

Le nouveau poids économique de l'UE notamment grâce à l'euro pousse inexorablement les bourgeoisies européennes, en particulier allemandes et françaises à remettre en cause le rôle dominant des EU.

A terme, la réalisation d'un bloc impérialiste « européen » est un risque de troisième guerre mondiale. (Les mêmes causes produisent les mêmes effets).

Le non un repli sur soi ?

Ce cartel est dirigé par les impérialistes allemands, français et à moindre degré anglais, italiens, espagnols. Cette Union ne se fait pas sur des bases équitables mais sous des rapports de domination entre capitalistes ce qui intensifie (et non l'apaise) la guerre économique. L'unité ne peut donc exister que sur le dos des travailleurs, en particulier les ouvriers, contre les peuples dominés et (mais là également en alliance) contre les autres impérialistes. L'« internationalisme » des patrons doit être combattu par l'internationalisme de tous les travailleurs et de tous les peuples dominés ce qui passe par diviser nos ennemis communs.

L'UE alliée ou rivale des Etats-Unis ?

L'UE et les EU sont pour l'essentiel unis à l'heure actuelle mais la tendance lourde est à la montée des contradictions entre ces deux pôles.

- 19 membres de l'UE sur 25 sont membres de l'OTAN. Seuls l'Autriche, Chypre, l'Irlande, la Finlande, Malte et la Suède, n'en font pas partie donc aucun grand pays de l'UE.
- Les EU sont à l'origine de la construction européenne (CECA) et encore maintenant Bush soutient le projet de constitution européenne. Tous profitent de la surexploitation des travailleurs due à l'UE.
- La marche vers l'Est se fait de pair entre l'UE et l'OTAN et ils ont le même programme commun de mise au pas de toute prétention de souveraineté nationale des peuples dominés. Ainsi, malgré des divergences, les laquais des impérialistes restent souvent les mêmes comme par exemple en Ukraine.

La constitution reconnaît la soumission actuelle à l'OTAN à l'art. I-41 en affirmant que l'UE "respecte les obligations découlant du Traité de l'Atlantique Nord pour certains États membres..." (mais elle ne la fige pas)

Mais, la chute du mur de Berlin a remis les contradictions inter impérialistes au premier plan. Les plus visibles ont été en Algérie, en Yougoslavie, en Côte d'Ivoire, dans la région des grands lacs africains, et surtout en Irak... **Ceci est la cause de nombreuses guerres.**

Néanmoins, continuer à **faire avancer cette machine « européenne » c'est dans tous les cas donner dans l'immédiat des forces supplémentaires au système impérialiste contre les peuples et les travailleurs.**

« Europe » nécessaire contre poids contre les EU pour les peuples ?

Il est manifestement intéressant pour les peuples que Cuba ou par exemple Kabila parviennent parfois à utiliser les contradictions entre les EU et, tout ou partie, l'UE. Mais cela n'implique pas de soutenir les impérialismes dominés contre l'impérialisme hégémonique. En effet :

- ces pilleurs sont essentiellement unis contre les travailleurs et les peuples.
- Renforcer l'UE renforce essentiellement la force de l'impérialisme**
- les ex-pays colons n'ont de « complexes » à avoir envers la barbarie étasunienne que depuis 1945 par faute de moyens (et encore les deux principaux pays responsables du génocide au Rwanda sont la France et la Belgique !);
 - la moindre agressivité de l'UE s'explique, en plus du manque de moyens, par le fait que celle-ci veut se présenter comme soutien des peuples contre les EU. Les EU ont fait la même chose durant la 1^{ère} phase de décolonisation !

La lutte héroïque ces Cubains, des Irakiens, des Palestiniens, des Vénézuéliens...

L'« Europe, un mieux pour l'emploi ?

Cette illusion provient bien souvent des illusions sur les effets réels des politiques de libéralisation entamées aux Etats-Unis par Reagan (et en Grande-Bretagne par Thatcher). Or, deux ans après ce traitement de choc, il y avait 7.266.000 chômeurs officiels mais les Bureaux des statistiques et des recensements estimaient les non *comptabilisés* à 5.378.000 et 4.500.000 travailleurs à temps partiel non voulu. Les conditions salariales étaient déjà devenues telles que 2.520.000 travailleurs à temps plein vivaient en dessous du seuil de pauvreté. Donc près de 20 millions de personnes n'arrivaient pas à atteindre le minimum vital sans compter les familles. Et, une épidémie de tuberculose frappa plus de 15 millions d'étasuniens... En 2002, environ 1000 milliards \$ des fonds de pensions sont partie en fumée (ou plutôt dans les poches des potes de Bush) annihilant les retraites de nombreux travailleurs. Quelle a été la cause de ce cauchemar américain ? : les licenciements massifs suite aux délocalisations et aux déréglementations. Chez nous, notre région avait déjà été ruinée par la CECA (charbon et acier) et par la CEE en particulier le textile. Ces délocalisations et les licenciements sont également devenus notre quotidien. De plus, la partie visible de l'iceberg, les licenciements de masse, cache tous les licenciements qui ne bénéficient même pas des maigres consolations des plans dits cyniquement « sociaux ». L'article I-3 indique que l'objectif de l'Union est : « une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social », donc elle ne fait que *tendre* (ce qui n'engage à rien) et surtout *hautement compétitive* c'est-à-dire précaire. **La constitution qui par ses articles III-137 à 143 élimine toute restriction aux délocalisations et l'entrée des pays de l'Est nous préparent un cauchemar « européen ».**

L'« Europe », un cadre neutre des choix politiques ?

L'abandon des autonomies économiques nationales, renforcé par le renfort du poids des régions nécessairement non autonomes, augmente la **dépendance des choix politiques à l'économique**. Le « oui » de Jospin est caractéristique. Celui-ci fut, face au patronat qui fait des bénéfices et qui licencie, l'incarnation de l'Etat qui ne peut rien, le recordman des privatisations et qu'il fut, à l'Europe, le soutien inconditionnel des politiques néolibérales proposées à l'OMC. **Le premier responsable du 21 avril ne peut faire autre chose que soutenir une Constitution qui lui ressemble.**

Le « non », un retour en arrière ?

Pour qui l'UE est-elle un pas en avant ? L'esprit internationaliste ? En 1945, l'internationalisme des travailleurs et de leurs intellectuels n'était pas enfermé dans des frontières continentales ! Comment ne pas voir que **les « pas en avant » de cette construction européenne sont autant de pas en arrière contre les conquêtes des travailleurs** dans des pays dévastés par la guerre arrachées au patronat majoritairement collabo à la suite de l'écrasement de la bête immonde fasciste :

- Retraites, système de répartition remis en cause à Barcelone par Jospin et Chirac ;
- sécu, développement des mutuelles au détriment du système universel ;
- privatisation des services publics et entreprises nationalisées (sans indemnité des patrons en 1945 contrairement à Mitterrand qui n'a nationalisé que pour mieux faire payer les restructurations à l'ensemble des travailleurs),
- code du travail et conventions collectives : revues à la baisse par la loi Aubry. Les patrons ont le plus souvent fait effectuer le même travail en 35h qu'avant en 39h d'où un impact très faible sur le chômage. L'annualisation fait que les RTT ne sont pas des loisirs mais des jours de repos après des semaines éreintantes durant lesquelles la vie familiale est fragilisée. Et cette loi a poussé au blocage des salaires. Et, maintenant Raffarin et le MEDEF, reviennent sur les 35h (mais sur ce qu'ont perdu les travailleurs évidemment). Bref ils ont joué le même scénario qu'en Allemagne mais avec changement de rôle entre la droite et la « gauche » ;
- enseignement au service de plus en plus exclusif des patrons alors qu'ils sont incapables de définir leurs besoins réels sur 5 ans ;

Le monde paysan n'a pas été épargné, le revenu moyen agricole a baissé de 3,7% (surtout pour les petits) tandis que l'industrie agro-alimentaire a des bénéfices qui s'envolent. La vache anglaise a été recommercialisée suite à un accord européen sans garantie sanitaire.

La « Charte des droits fondamentaux », un progrès ?

Cette charte adoptée par le traité de Nice de décembre 2000 est la charte **la plus limitée de l'histoire des grands Etats bourgeois et même de l'UE :**

Sur la Sécurité Sociale (art.II-94), cet article n'est pas celui du droit à la protection sociale mais celui de l'accès aux « prestations », ce qui change tout : la prestation n'est pas le système de solidarité, elle peut tout simplement vouloir dire des prestations d'un organisme privé d'assurances.

Sur les conditions de travail (art.II-91), il n'est pas question de durée hebdomadaire ni de réduction du temps de travail mais de durée maximale annuelle. Ainsi seule l'annualisation du temps de travail est évoquée : pas de durée journalière du temps de travail, rien sur les congés payés.

Une police européenne, pas dangereux ?

Un rapport d'information d'une délégation de l'Assemblée nationale pour l'UE déplore que « **Le développement des capacités opérationnelles d'Europol ne s'est pas accompagné d'un renforcement de son contrôle politique et juridictionnel** » mais déplore une ligne plus loin que la France en fait « **une utilisation insuffisante par nos services répressifs** » ! (sur www.assemblee-nat.fr)

Les médias, objectifs dans le débat ?

Durant l'été précédant le referendum sur Maastricht, **le « oui » a bénéficié de 46% de plus sur TF1, 53% sur Antenne 2, 191% sur FR3.** Les éditoriaux et de tous les grands medias et l'immense majorité des journalistes ont pris position pour le « oui ». Complot ? : non, tout simplement les medias appartiennent au patronat qui est pour les projets actuels et les journalistes vivent avec les bourgeois et non avec les travailleurs. Bérégovoy avait annoncé : « Si l'on est bien informé, on doit choisir de voter oui. ». Strauss-Kahn, ministre de l'industrie d'alors, avait annoncé : « *si c'est oui, il y aura une baisse des taux d'intérêt* » et il y eut une montée de ceux-ci ! **Jean d'Ormesson avoua que son débat Mitterrand-Séguin (partisan du « non » à l'époque) cinq ans plus tard que c'était bien « une émission de propagande ».**

Les syndicats pour ce projet de constitution ?

Le patronat a instrumentalisé plusieurs de nos syndicats au sein de la CES qui n'est autre qu'une institution de l'UE (la CES le proclame désormais ouvertement !). Cela renforce l'éloignement des bases syndicales de leurs directions (comme toute institution de l'UE) et renforce le poids des syndicats les plus réformistes. La direction de cette CES s'est ainsi permise de donner un avis positif au projet de constitution sans aucune consultation des bases au préalable.

La décision historique du CCN de la CGT a magistralement démontrée que les syndicalistes, en particulier ouvriers, n'acceptent pas ce projet libéral même au nom d'une « Europe » qui « respecte » encore.

Ainsi, début février, seuls Chérèque (la CFDT n'en a pas débattue), la CFTC (sans débat également) sont pour.

L'UNSA est encore en débat, le « non » semble pouvoir l'emporter.

FO a voté contre à la CES, la FSU s'est prononcé contre après débat et discute d'un appel à voter « non », Sud appelle à voter « non ».

C'est donc une très grande majorité du mouvement syndical qui est pour le « non » !

L'« Europe », un bon cadre pour les luttes ?

Il est à remarquer que pour développer un des droits de la (misérable) charte au sein de l'UE, il faut l'unanimité au sein des conseils mais pour développer les choix libéraux la majorité qualifiée suffit. Ce dispositif permet à un gouvernement en difficulté face à la pression populaire d'obtenir un soutien direct et immédiat de ses pairs. La possibilité d'intervention des polices et des armées des autres pays est explicitement envisagée, le patronat saura en faire usage contre les mouvements sociaux.

L'UE permet d'unir les patrons au niveau européen sur le fond des attaques à mener mais laisse les terrains nationaux être le lieu de la forme. Or, la différence entre les Etats sur les droits sociaux et démocratiques et sur les reculs sur ceux-ci et le décalage dans le temps (ils se sont mis d'accord à Barcelone mais n'ont pas fait le « cadeau » de lancer les plans nationaux au même moment) affaiblit la nécessaire riposte unitaire des travailleurs. Ceci ne veut pas dire qu'il soit inutile d'avoir des moments de luttes communes en Europe, à partir du moment où il s'agit de riposter à des attaques communes, qui touchent tous les pays de l'Union Européenne. Mais, les résistances les plus efficaces se construisent encore à l'échelle nationale contre un patronat divisé et non uni à l'échelle continentale.

Pas important que les syndicats se prononcent ?

Cette constitution ne touche pas seulement la question des institutions et donc du pouvoir d'« Etat », il touche presque tous les questions sociales et constitue une tentative de régression généralisée de la vie des travailleurs.

De même, sur le plan des libertés, la Constitution autorise, dans sa partie portant sur la coopération policière, l'établissement de mesures portant sur « *la collecte, le stockage, le traitement, l'analyse et l'échange d'informations pertinentes* » (art. III-275), mais rien n'est dit sur la nature de ces informations « pertinentes », ni sur les contrôles et recours qui ne sont pas davantage mentionnés. On aurait souhaité qu'à tout le moins les informations sur les opinions et appartenances politiques et syndicales soient d'office protégées. Rien ne l'indique.

L'UE se fixe comme but une « *reconfiguration du cadre juridique des échanges commerciaux fondé sur une connaissance mutuelle des législations nationales et sur l'adoption d'un socle juridique minimum commun* », estime une étude du greffe du tribunal de commerce de Paris. Très clairement, on voit apparaître la demande patronale de destruction des législations nationales, au profit, par exemple, de sociétés européennes (SE), qui, dit l'étude, « *favorise la restructuration d'entreprises de droit national préexistantes au sein d'un regroupement européen* ». La loi de Virville est l'anticipation sur cette délocalisation notamment avec ses accords de groupe et donc la casse du code du travail.

Le droit au travail devient le droit à en chercher. Ce qui est très différent. L'objectif de l'Union pas la résorption du chômage, mais simplement la réalisation d'un « *niveau d'emploi élevé* » (at. III-205) et de promouvoir une main d'œuvre « *susceptible de s'adapter* » (art.III-203), c'est-à-dire flexible.

L'article II-81 interdit toute discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'origine ethnique, la religion... mais l'article III-124 requiert l'unanimité pour toute mesure destinée à combattre cette discrimination.

Sur l'avortement. L'article II-62-alinéa 1 parle de « *droit à la vie* ». Il fait d'autant plus problème dans la mesure où le droit à l'IVG et à la contraception n'est nulle part mentionné dans le texte. C'est une possible porte ouverte à tous ceux qui remettent en cause le droit à l'IVG. Rappelons que lors de référendums successifs le Portugal, l'Irlande et la Pologne se sont prononcés contre le droit à l'avortement.

Le droit à l'éducation (art. II-74) se limite à la proclamation de la gratuité de l'enseignement obligatoire, ce qui est restrictif. Par ailleurs, la Constitution insiste sur le droit des parents d'assurer eux-mêmes « *l'éducation et l'enseignement de leurs enfants conformément à leurs convictions religieuses* ».

La laïcité est loin d'être garantie

Et rien sur les droits au logement, au revenu minimum, le droit à un salaire minimum, le droit à une allocation de chômage, à la retraite, auxquels l'on substitue l'aide sociale, rien sur le droit de divorce ...

Par ailleurs

Le projet de constitution affirme d'ailleurs que « **ces droits ne constituent pas un nouveau chantier** » pour l'UE. **Et, les droits inscrits peuvent être bafoués pour le « droit de l'Union » !** (art.III12)

Soyons clairs, ce traité qui aborde la question des droits sociaux et démocratiques mais se débrouillant pour qu'il n'y ait aucune garantie envers ceux-ci, ni maintenant ni jamais (cf. art III-210) et prévoyant des dérogations pour la violation des droits les plus élémentaires doit être pris pour une véritable déclaration de guerre contre ces droits !

Des garanties sociales ?

L'art. III-210-5 « *Les lois et lois cadres européennes ...ne peuvent empêcher un Etat membre de maintenir ou d'établir des mesures de protection plus strictes compatibles avec la Constitution* ». Cette dernière précision (présente pour tout le « volet social ») lève toute ambiguïté !

L'article III-209 s'en remet au *marché* pour « *favoriser l'harmonisation des systèmes sociaux* ». Et, l'article III-210 « *interdit toute harmonisation sociale entre États membres* » ...Les patrons pourront toujours tirer vers le bas ! L'Europe sociale, soi disant voulue par le PS, est anticonstitutionnelle.

Les « SIEG », une garantie pour nos services publics ?

Le Livre blanc sur les services d'intérêt général (printemps 2004) précise que **SIG ou SIEG ne doivent pas être confondus avec la notion de « service public » en ce sens que « le fait que les fournisseurs de service d'intérêt général soient publics ou privés n'a pas d'importance dans le droit communautaire ».**

Ce Livre précise qu'un SIEG ne peut être créé que si :

- a) que le marché (l'initiative privée) ne fournisse pas le service
- b) que ce SIEG respecte les règles de la concurrence.

La Constitution précise que

- les « ...SIEG sont soumises (...) **aux règles de la concurrence** » (Art.III-166).
- l'article III-167 **interdit toute aide publique qui fausse ou menace de fausser la concurrence**, EDF a été condamnée par l'UE pour la garantie qu'elle avait obtenue de l'Etat pour certains de ses emprunts.
- « **Les Etats membres s'efforcent de procéder à la libéralisation des services au-delà de la mesure qui est obligatoire** » (Art. III-148)

J.P. Raffarin a confirmé: « *Toutes les missions qui peuvent être exercées par le secteur privé devront être privatisées.* ».

L'intercommunalité forcée va faire fermer de nombreux bureaux de postes (143 pour le Nord), hôpitaux, écoles...

L'UE renforcera encore plus la politique de plus de 40 ans de privatisation des secteurs rentables et de dégradation des autres. Donc un accès aux soins, des écoles... à plusieurs vitesses. Pour les moins nantis ce sera soit des services publics laissés à l'abandon, soit des services privés très chers et guère meilleurs (voir le rail anglais ou l'électricité aux Etats-Unis).

L'« Europe » en 54 ans n'a connu que 5 directives sociales ! Il n'y a donc rien de social dans ce projet !

Quelles possibilités pourraient offrir cette nouvelle « Europe sociale » ?

✓ La Directive européenne « Service dans un marché intérieur » proposée par l'ancien commissaire F. Bolkestein Le dispositif central est constitué par **l'application des règles du pays d'origine du prestataire de services**. Cela conduira donc à **l'abandon des règles fondamentales du droit social**. Les risques de déréglementation sociale liés à cette libre circulation au sein de l'Union sont explicitement envisagés par l'article III-134, mais aucun cadre contraignant n'est prévu pour y remédier.

L'Union se défausse de « *toute responsabilité dans les domaines des rémunérations, du droit d'association, du droit de grève et du droit de lock-out qui restent de la compétence des Etats* » (article III-210-6) Ne soyons pas dupes, si Giscard s'est senti obligé d'inscrire cela, c'est que **les MEDEF européens ont**

✓ de « grandes régions » nationales pour les élections européennes.

- 1. les travailleurs en tant que citoyens sont complètement déboussolés !**
- 2. cela évite que ceux-ci puissent agir directement par leurs votes sur les nouveaux centres de décision.**

L'UE plus démocratique ?

✓ Une soi-disant avancée serait que désormais que **le parlement élirait le président de cette Commission et que ce même parlement pourrait sanctionner cette Commission**. Mais :

1. c'est toujours le conseil des chefs d'Etat et de gouvernements européens (dit conseil européen) qui propose le président et qui nomme l'ensemble des membres de cette Commission ;
2. ce même parlement est presque aussi éloigné des peuples du fait de sa nature supranationale (cf. abstention aux dernières élections).
3. il ne prene pas beaucoup de risques tant cette chambre est acquise à la cause « européenne ».

✓ « **Le traité constitutionnel va donner au Parlement européen la capacité de prendre lui-même l'initiative de lois** » (Hollande)

✓ La Constitution réduit à néant ce mensonge : Article I-26, 2 : « *Un acte législatif de l'Union ne peut être adopté que sur proposition de la Commission, sauf dans les cas où la Constitution en dispose autrement.* »

Le coup du million de signatures (art. I-47) est une tarte à la crème donnant du grain à moudre à des Cohn Bendit pour faire passer le « oui ». En effet, ces millions de signatures ne « *peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission (elle n'est qu'invitée), dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins d'application de la Constitution* ».

Mais quand même il y a des élections en « Europe » ?

Il faut faire attention aux apparences. Contrairement aux thèses idéalistes, la démocratie bourgeoise n'est pas née du fait d'une généreuse idée. C'est leur besoin de marchés nationaux contre l'émiettement féodal qui ont poussé les bourgeoisies à mobiliser les forces laborieuses. La construction du marché unique étendue à l'embryon d'un Etat supranational est une alliance entre bourgeoisies contre les travailleurs.

L'« appel au(x) peuple(s) » est donc le plus souvent contraire aux intérêts des investigateurs de ce cartel capitaliste, à savoir les MEDEF européens et leurs valets. (parlement : sans pouvoir ; referendum : faire de nous des fantassins soumis de la guerre économique).

Commission de Bruxelles, qu'est-ce que c'est ?

C'est en fait le « gouvernement » permanent de l'Union européenne, légitimé une nouvelle fois par le projet constitutionnel. C'est Elle qui met en application tous les traités européens, « décisions » et lois européennes

✓ On y retrouve des représentants directs du capital financier, cela leur permet d'avoir des stratégies plus agressives. Ce type de présence n'est pas encore possible dans certains Etats car montre trop ouvertement la nature de classe du pouvoir.

✓ Cette commission est hors de portée de tout contrôle populaire même limité puisque non élue, et en fait peu connue.

L'exécutif est partagé avec le Conseil européen (conseil des chefs d'Etat et de gouvernements européens). Ce conseil adopte, souvent sans mandat confié par qui que ce soit, des « directives européennes » liées aux « lois-cadres » et aux divers traités, et nomment les membres de la Commission (avec consultation du parlement). **Nos gouvernants ne sont pas victimes de Bruxelles mais responsables et coupables !**

Le législatif est assumé par les différents conseils des ministres sur leurs domaines de compétences respectifs. Pour la quasi-totalité des sujets le Parlement n'est, au mieux, que consulté.

On voit là un des effets les plus pervers de l'UE, **on déplace les centres de décision le plus loin possible des suffrages populaires : le gouvernement européen est une Commission qui ne rend réellement des comptes qu'aux divers gouvernements, qui eux-mêmes ne sont « contrôlés » que par des parlements nationaux qui ne peuvent être sanctionnés qu'à de rares occasions et ceci dans un ordre nécessairement dispersé sur l'ensemble des divers Etats membres. Les eurocrates de la Commission peuvent dormir tranquilles !**

La démocratie locale va-t-elle mettre l'UE proche des citoyens ?

L'éloignement des centres de décision est un leitmotiv de l'UE. En effet, le même phénomène a lieu au niveau des communes par la création (souvent forcée) d'**intercommunalités** (ce qui permet de supprimer des bureaux de postes (143 pour le Nord cette année), des écoles, des hôpitaux...). Et, la **régionalisation** se fait par :

✓ le plan Etat-Région avec le préfet de région donc non élu ;

✓ sous la forme d'eurorégions transfrontalières pour les plans de « développement » économique (Kent-Nord-Pas de Calais-Wallonie, Bruxelles, Flandres pour notre région) donc avec des élus d'élus et des nommés (type préfet) ;

l'intention d'intenter au droit de grève des travailleurs et d'imposer le "droit" de « grève » des patrons. La voie choisie n'est simplement pas la loi européenne (objet de cet article 210) mais le « *fonctionnement du marché intérieur qui favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux* » (art.III-209) Ceci est possible constitutionnellement.

Jusqu'où veulent-ils aller ?

Le ministre de l'économie néerlandais a annoncé le programme : le « *modèle social européen* » devra « *inévitablement ressembler au modèle social américain* », ce qui a été qualifié de « *vital* » pour le président du Conseil européen de la compétitivité. Le but final des capitalistes a été donné par le président du groupe industriel helvético-suédois ABB en 1995 : « *Je définirais la « globalisation » comme la liberté pour mon groupe d'investir où il veut, le temps qu'il veut, pour produire ce qu'il veut, en s'approvisionnant et en vendant où il veut et en ayant à supporter le moins de contraintes possibles en matière de droit du travail et de conventions sociales.* » **Ils sont capables de tout !**

L'« Europe », un cadre neutre pour nos droits ?

A l'heure actuelle, concrètement, seules 5 directives sociales en 54 ans d'Europe ont été prises ! Ce n'est pas un « oubli » mais est la conséquence du fait que ces droits ne sont pas offerts par les partis bourgeois qu'ils soient libéraux-sociaux ou sociaux-libéraux (ni par le marché !) mais arrachés par la lutte des travailleurs eux-mêmes. Les luttes de classe menées par les travailleurs, en particulier de la classe ouvrière, ont inscrites **ces droits sociaux et démocratiques dans les législations nationales**. L'alignement par le bas décrit la situation actuelle. Mais, de plus, ce niveau le plus bas baisse continuellement du fait du rapport de forces défavorable aux travailleurs (auquel contribue le cartel des MEDEF européens : l'UE. **Si cette construction s'achevait maintenant seule une minable « charte des droits fondamentaux » existerait !**

Comme le dit le PC grec l'UE ne peut pas servir aussi les travailleurs pour la même raison qu'une voiture ne peut pas voler : ils n'ont pas été conçus pour cela !

L'Europe, la liberté pour les peuples?

L'UE, c'est aussi l'« Europe forteresse » qui est l'esprit du chapitre IV (titre III) et celui qui avait conduit aux accords de Schengen. Le renforcement des contrôles contre les populations migrantes étrangères à l'Union est évoqué (art.III-265) avec harmonisation de la réglementation qui risque de tirer vers le bas le droit des immigrés (art. III-266) (à l'instar des droits sociaux de tous les travailleurs). Les patrons négriers (dont l'Etat français et le n°2 du MEDEF et patron des patrons du textile Sarkozy frère) ne sont pas prêts de disparaître.

L'article III-267-3 prévoit la possibilité pour l'Union de conclure avec des pays tiers des accords sur la réadmission des personnes « *qui ne remplissent pas ou qui ne remplissent plus les conditions d'entrée, de présence et de séjour sur le territoire d'un Etat membre* ». Cela peut se traduire par l'expulsion de personnes demandant une protection avant même examen de leur demande et un renforcement sur ce volet des lois Pasqua/Debré/Chevènement.

L'article III-262-g, qui prévoit « *le partenariat et la coopération avec des pays tiers pour gérer les flux de personnes demandant l'asile ou une protection subsidiaire ou temporaire* » peut se traduire par le transfert du traitement des demandes d'asile hors du territoire de l'UE. A quand un Guantanamo « européen » ? Car de plus cela est accompagné de la mise en place d'un « *comité afin d'assurer à l'intérieur de l'Union la promotion et le renforcement de la coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure* » (article III-261) fait problème. L'usage du terme « opérationnel » peut conduire à contourner les procédures de contrôle démocratique et juridique. Ceci représente un danger pour tous dans la phase de criminalisation du mouvement social actuel orchestré dans toute l'UE.

Alors à l'Est « libre » ?

Les très fortes abstentions chez les « nouveaux venus » montrent que les travailleurs ne sont pas enthousiastes. Il faut dire que eux qui ne connaissaient quasiment pas le chômage ont découvert que le capitalisme n'offre pas la « liberté » mais la vend. Et, que si nos supermarchés sont pleins le patronat et ses Etats nous vident nos porte-monnaie. Au fait, combien de délocalisations vers l'Est quand ils étaient socialistes ? Nous souffrons tous des mêmes pilleurs !

L'euro, une aubaine pour les voyages ?

Mais qui peut encore se permettre de voyager à l'étranger du fait de l'UE ? Par contre, cette nouvelle monnaie fait que tout le monde a pu découvrir les problèmes liés à une monnaie « étrangère » et de beaucoup continuent à en avoir.

Quant aux économies sur les taux de change, l'augmentation des prix que tout le monde a pu constater les contrebalance quotidiennement. Seuls les patrons en profitent pour faire de substantielles économies et bénéfiques et elles vendent plus qu'elles n'achètent. Cet euro constitue aussi le plus sûr rempart, pour les capitalistes européens, de la pérennité des restrictions budgétaires.

Voter « non », c'est voter comme Le pen ?

Ce referendum n'est pas de savoir si on va adopter le programme du FN ou non. Pour notre part, nous avons voté pour le bourgeois Chirac contre le milliardaire fasciste Le pen. La question posée est celle de ce projet de Constitution et uniquement celle-là.

Le dépassement de l'Etat national ne nous pose problème en soi. Notre conception de celui-ci est « moderne » : pour la France, il date de 1789 et pas du féodalisme (Jeanne d'Arc). Nous ne concevons pas la nation comme une coquille protectrice contre l'« envahisseur étranger ». Les immigrés peuvent donc y prendre entièrement leur place. Ce ne sont pas eux qui sont dangereux, ils sont en danger dans leur pays et ici comme nous. Le vrai danger ce sont les politiques prédatrices du patronat et de leurs partis. Les plus gros voyous sont les patrons négriers, licenciés... Le discours identitaire des bourgeois Le pen, Mégret, De Villiers n'est là que pour camoufler leur caractère de classe et notamment leur conception aussi, voir plus, libérale que l'UE. De même, le délire sécuritaire de Sarkozy et sa loi d'exclusion veut cacher que les problèmes sont sociaux et non « raciaux ».

Or, force est de constater que si l'« Europe » élimine la souveraineté nationale, la Constitution respecte les identités nationales, d'autres les remplacent par l'identitaire « européen » (ou/et « régionaliste »). Seul le drapeau change, le même mythe de l'« envahisseur » est diffusé renforçant la xénophobie, en particulier l'islamophobie. Les deux contribuent tendent à effacer le positif de l'histoire de la nation (émancipation des peuples contre le féodalisme, front populaire et résistance...) en criminalisant les mouvements de résistance populaire et syndicale et développe le même discours de la supériorité de la civilisation occidentale qui a justifié la longue histoire des nations européennes de barbarie coloniale, de traite des noirs, d'extermination des amérindiens...

Nous, notre première « identité » est notre position dans la lutte de classe et nous considérons que nous avons infiniment plus d'intérêts communs avec un travailleur sénégalais qu'avec un patron français. Et, nous sommes opposé à **ce** dépassement **actuel**, qu'accélérerait cette constitution, parce qu'il est contre les intérêts des travailleurs d'ici, français ou immigrés, et des peuples du tiers-monde.